

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS575

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« au sein de »

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.